Image not found or type unknown

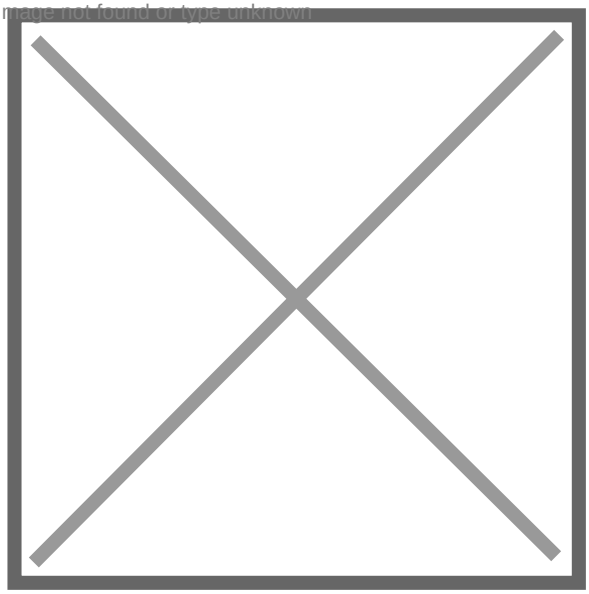

Maison divisée en 3 logement

Par **bentieu**, le **01/10/2008** à **16:04**

bonjour, qui peut me rensigner?
j'ai entendu dire que si on divise une maison en logements, il faut avoir parking ou garage correspondant ou bien payer pour compenser.
j'habite une maison en location divisée en 3 logements dans une impasse privée.
les co-propriétaires se réservent les places sur la route pour eux-meme ou leur famille (ils mettent leurs poubelles pour pas qu'on stationne devant chez eux).
mon voisin qui est également le propriétaire de mon logement en fait autant.
j'ai " le droit " de me mettre uniquement sur la route devant mon domicile, mais en face de cet endroit , il y à un fourgon qui s'y gare et les voitures (bien que je me serre au maximum contre la haie, d'ailleurs ma voiture est bien rayée a cause de ces haies) ont du mal a passer et j'ai peur qu'on accroche mon véhicule.
qui peut me renseigner à ce sujet car la situation est invivable au quotidien, merci.

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2008** à **21:56**

Bonjour

Vous êtes donc locataire.

si votre bail ne prévoit pas un garage ou un emplacement de parking vous ne pouvez de droit en réclamer.

si les places sont publiques vous pouvez stationner

par contre si elles sont privées (propriété des propriétaires des logements) vous ne pouvez y stationner.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés